CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AC-17(06)

Protection de l'information sur les mécanismes

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

AC

Gestion des droits d'accès aux systèmes et données

Access Control

AC-17(06) — Protection de l'information sur les mécanismes (Pa--)

Énoncés :

Protéger l'information sur les mécanismes d'accès à distance contre toute utilisation et divulgation non autorisée.

Responsable : Aucun

Discussion :

L'accès à distance à l'information organisationnelle par des entités non organisationnelles peut accroître les risques d'utilisation et de divulgation non autorisées sur les mécanismes d'accès à distance. L'organisation considère d'inclure des exigences en matière d'accès à distance dans les ententes d'échange d'information avec d'autres organisations, le cas échéant. Ces exigences peuvent aussi être intégrées aux règles de comportement (voir le contrôle PL-04) et aux ententes d'accès (voir le contrôle PS-06).